



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
du 11 octobre 2022**

Présidence	:	BÜNZLI Luc-Olivier
Ouverture de la séance	:	20h00
Appel nominal	:	26 membres présents – Quorum atteint
Excusés	:	3
Absents	:	1 membre démissionnaire absent
Votations	:	À main levée
Clôture de la séance	:	21h45
Documents transmis avec la convocation	:	PV de la séance du 14 juin 2022 ; Préavis 03/2022 ; Préavis 04/2022 ; Préavis 05/2022

ORDRE DU JOUR

- 1) Accueil - présences
- 2) Adoption de l'ordre du jour et du PV
- 3) Démissions, admissions, assermentation et commissions
- 4) Informations du Bureau du Conseil et courrier
- 5) Informations de la Municipalité
- 6) **Préavis 03/2022** : Arrêté d'imposition pour l'année 2023
- 7) **Préavis 04/2022** : Aménagement au budget 2022
- 8) **Préavis 05/2022** : Demande d'un crédit de CHF 45'000.- pour couvrir les frais induits par la réalisation des mesures de prévention contre les inondations liées au ruissellement
- 9) Divers et propositions individuelles

* * * * *

1) ACCUEIL - PRESENCES

Le président Luc-Olivier Bünzli souhaite la bienvenue à toutes et à tous pour cette séance du Conseil communal du 11 octobre 2022.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer et le président déclare la séance ouverte.

2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PV

Le bureau s'excuse pour le retard avec lequel les membres ont reçu le PV. Dans le but d'accélérer le processus, le bureau désire envoyer le PV par courriel au plus tard un mois après la séance du Conseil. Cela permettra aux conseillères et conseillers d'en prendre connaissance plus vite et de pouvoir le cas échéant signaler des erreurs y figurant. Le président rappelle que les membres sont assermentés et doivent tenir

cette première version du PV confidentielle jusqu'à son approbation en séance. En revanche, une fois le PV approuvé par le Conseil, il sera publié comme d'habitude sur le site internet de la Commune et accessible à tous. Pour le surplus, l'ordre du jour ainsi que les préavis municipaux seront envoyés également par courriel. Le but du bureau est de limiter les dépenses (impression et timbres) et d'accélérer la procédure en utilisant uniquement la messagerie informatique. Le bureau fera circuler une liste pour que les membres qui le souhaitent puissent demander que les documents leur soient tout de même envoyés en version papier.

Jean-Blaise Held, qui avait occupé la place de président du Conseil, rappelle qu'il avait déjà tenté cette démarche à l'époque, mais que le préfet avait refusé net. Ce dernier avait prétendu que la loi vaudoise sur les communes (RS VD 175.11) rendait l'envoi des convocations par courrier postal obligatoire. Le président se renseignera pour savoir si ce système est toujours exclu. Si tel devait être le cas, les documents seraient de toute façon envoyés par courriel, mais une copie papier parviendrait également aux conseillères et conseillers.

Blaise Rion en profite pour préciser que son adresse courriel a changé. Il enverra un courriel sur l'adresse du Conseil afin que la liste soit corrigée.

Le PV du 14 juin 2022 est relu. Plusieurs modifications ou précisions sont apportées. Le PV avec les corrections susmentionnées est accepté avec 25 voix pour et une abstention.

L'ordre du jour accepté.

3) DEMISSIONS, ADMISSIONS, ASSERMENTATIONS ET COMMISSIONS

Il s'agit toujours de faire prêter serment à Coralie Leresche qui est excusée pour la présente séance. Cela sera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

La lettre de démission de Gislain Grosjean nous est parvenue. Celui-ci n'habite plus la Commune.

Il est nécessaire d'assermenter un nouveau membre pour le remplacer. Le premier des viennent-ensuite est Fabio Marzo, mais celui-ci a annoncé renoncer à la fonction. Ainsi, la prochaine des viennent-ensuite est Muriel Mivelaz, le président la contactera.

Il faut également remplacer Gislain Grosjean à la Commission de gestion. Le suppléant est Gabriel Chauvet, il prend donc la place de Gislain Grosjean. Il faut à présent trouver un nouveau suppléant. Sergio Silveira, qui siège également à la Commission explique rapidement le travail que ce poste représente, à savoir : analyser les préavis proposés par la Municipalité ayant trait aux fonds et aux finances de la Commune et d'en présenter le résultat lors des séances du Conseil. Il est précisé qu'il n'est pas nécessaire d'avoir de grandes connaissances en matière de comptabilité, mais qu'un peu de logique suffit. Catherine Winkler se propose. Il n'y a pas d'autres candidats. Il est précisé que le poste de Catherine Winkler au bureau électoral ne l'empêche en rien de siéger également à la Commission. Catherine Winkler est élue par acclamation, elle sera la nouvelle suppléante de la Commission de gestion.

Il s'agit de remplacer Gislain Grosjean à la Commission de recours. Il faut également nommer deux suppléants, car la Commission de recours ne peut prendre de décision valable qu'à trois. Il ne faut pas que son travail soit différé en l'absence de l'un de ses membres. La Commission de recours est chargée d'examiner les recours formulés par

les administrés contre les factures et autres éléments financiers que la Commune leur a envoyé à titre individuel. Michel Anex se présente. Il n'y a pas d'autre candidat. Michel Anex est élu par acclamation.

Une autre lettre est parvenue au Conseil. Etienne Cherpillod fait part de sa démission de la Municipalité et du poste de syndic pour le 30 juin 2023. Il n'y aura pas de conséquences pour cette année. En revanche il faudra faire une élection complémentaire en 2023 pour le remplacer. Le Conseil remercie Etienne qui s'est engagé pour la Commune depuis très jeune, avec des applaudissements chaleureux.

4) INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL ET COURRIER

Lors de la dernière séance, il avait été expliqué qu'avec l'entrée en vigueur de la nouvelle LEDP, les votes blancs seront comptabilisés au niveau cantonal. Après investigation, ce sera également le cas au niveau fédéral.

5) INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

Le syndic Etienne Cherpillod :

Concernant les écoles :

En juin, la Municipalité a organisé une petite cérémonie pour la fermeture définitive de l'école de Vucherens. Monsieur Jacques-André Rey, l'ancien régent, ainsi que Monsieur Favre, l'ancien maître d'école étaient conviés. Les enfants qui suivaient leurs derniers cours à Vucherens avaient préparé un petit spectacle. Un apéro était également prévu.

En octobre a eu lieu l'inauguration du nouveau collège Gustave Roud. Tout s'est bien passé et les écolières et écoliers ont pu y commencer leur année scolaire.

La municipale Valérie Hirt :

Concernant le service du feu :

Le 3 novembre 2023 aura lieu le recrutement des pompiers volontaires à Oron.

Concernant les communications avec la population :

Les habitants qui le désirent pourront obtenir les tout-ménage de la Commune par courriel. Ceux-ci recevront également la version papier puisque la Poste ne permet que l'envoi des tout-ménage pour l'ensemble des foyers.

Le municipal Jean-François Perroud :

Concernant les routes : Quatre places de parc doivent être aménagées au collège. Les habitants vont recevoir un tout-ménage de mise à l'enquête à ce sujet.

Concernant la salle communale : De nouveaux fous seront installés dans la salle communale d'ici la fin de la semaine (16 octobre), car les anciens sont bien usés.

Concernant le projet « Maison Lorini » : Le projet avance et la Municipalité présentera bientôt un nouveau projet au Conseil.

Concernant la déchèterie intercommunale avec Vulliens : Le canton a refusé le projet.

Concernant l'entretien des haies : Les habitants sont priés de tailler leurs haies lorsque

celles-ci débordent sur la route.

Le municipal Urbain Cherpillod :

Concernant l'éclairage public : Les préavis 04/2021 et 08/2021 avaient été présentés au Conseil, la Municipalité souhaite faire un retour sur ces projets.

Pour le préavis 04/2021, qui visait uniquement à changer les têtes des lampadaires. Le budget accordé par le Conseil s'élevait à CHF 40'000.-. Pour finir, CHF 35'277.60 ont été suffisants donc CHF 4'722.40 ont été économisés.

Pour le préavis 08/2021 : Le but était d'installer des mâts neufs ainsi qu'une alimentation électrique sous-terrain. Le budget initial s'élevait à CHF 35'000.-, le Conseil a accordé CHF 20'000.- supplémentaires pour que toute la Route de Moudon soit desservie. Finalement, les travaux ont coûté CHF 56'435.80. Une partie a été financée par le paiement des assurances de responsabilité civile des automobilistes ayant détruit certains lampadaires. Pour finir, le budget a été dépassé de CHF 1'435.30.

Dorénavant, les lampadaires sont équipés d'un système d'éclairage intelligent capable d'adapter sa luminosité aux avancées de la nuit et de repérer les véhicules de la route ainsi que les piétons qui arrivent depuis les maisons au bord de la route pour les éclairer plus intensément. La luminosité est réglée comme suit : de la tombée de la nuit à 22h 100% ; de 22h à minuit 70% ; de minuit à 4h 50% ; de 4h à 6h 70% et de 6h à la levée du jour 100%.

Concernant l'énergie : Cette année, il y a des risques de pénurie d'électricité. Le Canton compte beaucoup sur les Municipalités pour informer la population. Cette situation laisse planer de nombreuses questions. Les réseaux d'eau pourraient aussi être affectés puisque celle-ci circule grâce à des pompes électriques. Il est aussi possible que les habitations soient parfois privées d'électricité pendant quelques heures.

Pour l'eau potable : Les mesures de restriction d'eau en vigueur depuis le mois de juillet sont levées depuis le 5 octobre. La Municipalité remercie les habitants qui ont fourni des efforts pour l'économiser. Il n'y a pas eu de grosses catastrophes, mais la situation a parfois été tendue. Notamment un jour où le niveau du réservoir était particulièrement bas et qu'il n'était pas possible de le remplir puisque l'eau envoyée depuis Mézières était déjà consommée avant d'avoir pu atteindre Vucherens. Une fuite de conduite a aussi été repérée, mais elle a très vite été réparée. La perte a donc été très limitée.

Pour les eaux claires : Des curages de conduites ainsi qu'une visite approfondie de celles-ci ont été réalisés. Il s'agit de découvrir la cause des inondations fréquentes en aval de la Route du Village.

Pour les eaux usées : Des travaux d'enfumage ont dû être réalisés. Il était prévu que ceux-ci ne durent que quatre jours, mais finalement douze jours ont été nécessaires. Ce prolongement permettra d'avoir un rapport plus précis de l'état des conduites. Le rapport n'est pas encore rédigé.

Pour l'épuration des eaux Moyenne Broye : Le départ de plusieurs industries de la région posent de nouveaux défis pour le projet. Sans elles, les moyens de financements sont réduits et le budget doit être redimensionné. Les coûts s'élevaient à 100.- par équivalent habitant et par année à charge des communes et sont

maintenant estimés à CHF 140.-. Le projet est également retardé par ces changements, il devrait être terminé en 2027. Pour notre Commune, ce retard n'est pas problématique, car nos eaux usées arrivent déjà à Lucens. Avec la mise en service de la nouvelle centrale, il est impératif que le séparatif des eaux soit amélioré afin d'éviter l'envoi d'eaux parasites à la STEP, sans quoi la Commune sera fortement pénalisée lors de la taxation.

La municipale Frédérique Plasschaert Marengo :

Concernant le plan canicule : Le plan canicule a dû être activé deux fois cet été. La Municipalité a alors contacté les personnes à risque tous les jours pour s'assurer qu'elles ne se déshydratent pas. Aucun problème de santé majeur n'a dû être signalé.

Concernant les aînés : Samedi 8 octobre, la Municipalité a organisé une sortie pour nos aînés. Trente-quatre d'entre eux ont répondu présent. Un car les a emmenés dans le Canton de Fribourg pour admirer une maquette de train. A midi, ils ont pu manger au restaurant sur les bords du lac de la Gruyère. La Municipalité n'a reçu que de bons retours de cette journée agréable et exempte de tout stress. La Municipale souhaite remercier le chauffeur du car qui a été remarquable.

Cette année, deux personnes de la Commune fête leurs 90 ans, la Municipalité leur réserve un petit cadeau.

6) PREAVIS 03/2022 : Arrêté d'imposition pour l'année 2023

Composition de la commission de gestion : Gislain Grosjean, Carine Guineheux, Sergio Silveira

Présentation de la Municipalité : Le préavis est présenté par Valérie Hirt. La Municipalité anticipe divers investissements futurs, elle souhaite donc rester prudente et conserver le statu quo avec un arrêté d'imposition de 77%.

Rapport de la commission : Le rapporteur lit le rapport et recommande d'accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

Discussions des membres du Conseil et clarification du bureau :

Remarques et discussions des conseillers: Stéphane Guyaz et Blaise Rion. Éclaircissements de la municipale Valérie Hirt et de la boursière Céline Gentil-Martinez :

- Il serait intéressant de savoir où se situe le taux d'imposition et le pourcentage d'endettement de la Commune de Vucherens par rapport aux autres communes. La Municipalité n'est pas en mesure de répondre dans l'immédiat, mais se renseignera.
- Il est demandé si le taux ne pourrait pas être baissé grâce à l'augmentation de la population ces dernières années. Mais en réalité seules 6 personnes ont rejoint la Commune depuis une année, dont la plupart sont des familles. D'autre part, la Commune s'apprête à faire différents investissements dans le futur, il n'est dès lors pas raisonnable de baisser le taux cette année pour l'augmenter beaucoup les années suivantes. De plus, avec la péréquation, l'argent ne peut pas être récupéré directement.

Décision : Le préavis 03/2022 est accepté à l'unanimité.

7) PREAVIS 04/2022 : Complément au budget 2022

Composition de la commission de gestion : Gislain Grosjean, Carine Guineheux et Sergio Silveira

Présentation de la Municipalité : Le préavis est présenté par la municipale Valérie Hirt. Elle précise que depuis l'année passée, la Municipalité présente des compléments au budget. Au vu du succès de ces derniers auprès du Conseil, cette méthode sera maintenue. Pour le surplus, le préavis est assez exhaustif et ne nécessite pas de commentaires additionnels.

Rapport de la commission : Le rapporteur lit le rapport et recommande d'accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

Discussions des membres du Conseil et clarification du bureau :

Remarques et discussions de la conseillère Camille Trolliet et des conseillers : Claude Marzo, Jean-Blaise Held et Blaise Rion. Éclaircissements de la municipale Valérie Hirt et du municipal Etienne Cherpillod :

- Au point n°3, l'expertise pour la Maison Lorini devait ne rien coûter à la Commune, maintenant ce poste s'élève à CHF 15'000.-. Cette grosse augmentation représente la rétribution pour les trois bureaux d'architecte qui ont répondu à un appel d'offre. Chacun a reçu CHF 5'000.- en échange de son projet, car celui qui a été sélectionné sera autorisé à reprendre les idées des autres.
- Un excédent de revenu est mentionné, mais la somme est négative (CHF 44'309.-). Ce montant est inscrit, car au budget, il y avait originellement une perte de CHF 73'409.-. À la suite du complément du budget, les chiffres ont pu être adaptés et la perte nouvellement budgétisée s'élève maintenant à CHF 44'309.-. Il s'agit d'un état intermédiaire de budget.
- A la page 2 au point 4, pour l'entretien et la réparation des eaux claires, CHF 40'000.- supplémentaires sont inscrits. Ceux-ci sont dus aux frais de curages qui ont fait suite aux inondations et qui se sont révélés plus chers que prévu. Il y a aussi eu des frais de recherches des emplacements des collecteurs.
- La présentation de la situation financière au milieu de l'exercice est appréciée, la Municipalité est remerciée pour ce travail.

Décision : Le préavis 04/2022 est accepté à l'unanimité.

8) PREAVIS 05/2022 : Demande d'un crédit de CHF 45'000.- pour couvrir les frais induits par la réalisation des mesures de prévention contre les inondations liées au ruissellement

Composition de la commission : Michel Anex, Caroline Desarzens, Sébastien Cherpillod

Présentation de la Municipalité : Le préavis est présenté par le Municipal Jean-François Perroud, photos à l'appui. Des habitants ont sollicité la Municipalité pour qu'elle mette un terme aux fréquentes inondations dont ils ont été victimes. En conséquence, la Municipalité a décidé de réaliser de menus travaux d'endiguement le long des routes du village. A la route de la Gotte, une diguette en terre ainsi que des bourrelets d'enrobés seront mis en place pour que l'eau ne se déverse plus dans les maisons alentours. A la Route du Village, en dessous du virage en épingle à cheveux (croisement avec le chemin de Planche-Nardin), le goudron sera abaissé et un terrassement sera aménagé en contrebas de la route pour que l'eau puisse descendre

dans le pré au lieu de continuer le long de la chaussée. En continuant sur le plat de la Route du Village et jusqu'à la hauteur du pilier public, des bourrelets d'enrobés seront également mis en place. Au même endroit, à la hauteur du chemin pédestre, un abaissement du goudron et un terrassement seront également réalisés pour que l'eau se déverse dans le pré. Il ne s'agira pas d'un dos d'âne mais d'une diminution douce de la hauteur du goudron. Dans la descente du Mollard, des caniveaux seront installés pour que l'eau soit déviée et ne descende pas en cascade jusqu'au pilier public. L'adjudication des travaux sera faite en novembre 2022 et la fin des travaux est espérée pour avril ou mai 2023.

Rapport de la commission : Le rapporteur lit le rapport et recommande d'accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

Discussions des membres du Conseil et clarification du bureau :

Remarque de la conseillère et des conseillers Pierre Béda, David Szoboszlay, Camille Trolliet et Stéphane Guyaz et précision des municipaux Etienne Cherpillod, Jean-François Perroud et de la municipale Frédérique Plasschaert Marengo :

- On se demande comment seront financés les travaux et s'il appartient vraiment aux privés concernés de participer. Il semble qu'une loi cantonale mette sous responsabilité de la Commune de protéger les habitations. En réalité, la Municipalité réalise ce projet sur conseil de l'ECA. Les privés ne payent qu'une somme modique pour protéger leur habitation, ils sont libres de refuser de participer, mais ils ne bénéficieront alors pas des travaux. L'ECA remboursera les éventuels dommages, mais sera au bénéfice d'un recours subrogatoire contre les privés qui auront négligé de prendre les précautions recommandées. Pour l'heure, seul un propriétaire concerné a refusé de participer au projet. La Municipalité tente de trouver des solutions contre les inondations. Elle a d'ailleurs réalisé des curages de conduites pour que la capacité d'absorption de celles-ci soit maximisée. La Municipalité n'a pas connaissance de la loi cantonale mentionnée, mais ne pense pas que la Commune soit soumise à une obligation de payer l'entier des travaux puisqu'elle ne l'a jamais fait auparavant. Si lors de précédents travaux, un propriétaire a été exempté de payer la part qui correspondait à sa parcelle, il s'agit d'une erreur.
- Puisque des travaux sur la chaussée en face du chemin pédestre menant au pilier public seront réalisés, on pourrait en profiter pour y installer un passage piéton. Les enfants empruntent ce trajet pour prendre le bus. Les mêmes enfants apprennent lors des cours de prévention routière à toujours traverser la route sur un passage piéton, mais ils ne peuvent pas le faire en l'espèce puisqu'il n'y a pas de tel passage. De plus, pour un automobiliste ne connaissant pas la route, le chemin piéton du Montillier ne se remarque pas et il ne peut pas voir les enfants arriver. Toutefois pour pouvoir installer un passage piéton, il faut s'adresser à la DGRM. La Municipalité rappelle également que le passage piéton n'est pas une solution miracle, elle peut donner une fausse impression de sécurité aux piétons alors que certains automobilistes n'y prêtent pas attention.
- Les mesures d'endiguement de l'eau sont remises en cause. Vu la force des intempéries et les quantités d'eaux générées, de trop petites digues ou de simples bourrelets de terre ne feront surement pas le poids. De même, de petits caniveaux installés au Mollard déborderont très rapidement. La Municipalité précise que les bourrelets de terre ne seront pas de simples tas, mais une installation damée et solide. Les caniveaux du Mollard seront en réalité de grosses grilles profondes capables d'absorber beaucoup d'eau. Ces mesures

sont d'ailleurs prises sur recommandation de l'ECA qui est spécialisée dans ce types de sinistres.

- Au lieu de simplement endiguer l'eau une fois que celle-ci arrive dans le village, il faudrait s'attaquer au problème à sa source, c'est-à-dire déterminer d'où vient toute cette eau et si possible s'en débarrasser à la source. La Municipalité a déjà entrepris des démarches dans ce sens, elle a notamment regardé avec les agriculteurs possesseurs des champs alentours pour savoir si ces derniers absorbent suffisamment l'eau.

Décision : Le Conseil adopte le préavis 05/2022 à 22 voies pour, 1 avis contraire et 3 abstentions.

9) DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Remarque du président : Le but de ce point est de laisser l'occasion aux conseillers et conseillères de poser des questions, soulever des débats, communiquer des informations sur la commune, etc.

Interventions de la conseillère Camille Trolliet et des conseillers Sébastien Cherpillod, Éric Cherpillod, David Szoboszlay, Jean-Blaise Held, Claude Marzo, Béda Pierre, Blaise Rion et Luc-Olivier Bünzli et explications des municipaux Etienne Cherpillod, Jean-François Perroud et Urbain Cherpillod :

- L'ordre du jour n'a pas été approuvé en début d'assemblée, il s'agit d'un oubli. Personne ne s'oppose à l'ordre du jour tel que suivi pour la présente séance, il est donc accepté.
- Il faudra également remplacer Gislain Grosjean à la commission énergie.
- La commission sécurité routière est en plein travail, elle souhaite apporter des propositions à la Municipalité pour améliorer la sécurité des piétons. La commission désire reprendre l'ancien dossier sur le sujet qui avait été refusé lors d'un référendum en 2019. Les ingénieurs conseils Christie et Gygax avaient proposé plusieurs variantes dont une seule était passée en votation. Peut-être que la commission pourrait s'en inspirer. Elle désire que la Municipalité lui remette le dossier complet.
- Concernant l'électricité, la Commune est toujours fournie par la Romande Énergie, ce qui signifie que les prix vont moins augmenter que si elle était liée à un fournisseur privé. Les bâtiments de la Commune sont chauffés au mazout à l'exception de l'ancienne école qui est chauffée au gaz. Le préfet a convoqué la Municipalité pour une séance spéciale sur l'énergie, le Conseil d'État est également sur le pied de guerre. Il y a aussi des réflexions au niveau cantonal sur le pompage des eaux qui est réalisé grâce à l'énergie électrique. La Municipalité sera à même de donner plus de détails lorsque les autorités cantonales l'auront informée sur les mesures possibles.
- Il est dur d'estimer combien les efforts des gens ont permis d'économiser d'eau pendant la sécheresse. Il s'agit probablement d'environ 10m³ à 15m³ par jour. La Municipalité n'a pas été contrôler que les habitants faisaient attention, mais la plupart ont été responsables.
- Si des privés désirent faire ajouter un arrêt de bus scolaire, il faudra qu'ils adressent une demande écrite à l'ASIJ (Association scolaire intercommunale du Jorat) compétente en la matière avec copie du courrier à la Municipalité. Il faudra toutefois remplir un certain nombre de conditions.

- Lors de la dernière séance, le tri du verre a été discuté. La Municipalité avait dit que le verre trié par couleur rapportait plus d'argent. Toutefois, une fois la benne pleine, les usagers doivent mélanger les couleurs. La Municipalité cherche à acheter de plus grandes bennes pour que celles-ci ne soient pas pleines avant le ramassage.
- Les habitants qui le désirent peuvent toujours demander de l'aide aux employés communaux pour se débarrasser de déchets verts ou autres contre rétribution. Ce service est nécessaire pour les personnes à mobilité réduite. Toutes les personnes qui ont demandé de l'aide en ont trouvé auprès des employés communaux. Il faudrait peut-être mentionner l'existence de ce service dans un prochain tout-ménage.
- Ce tout-ménage pourrait aussi préciser que les privés peuvent demander que les employés communaux déblaient les allées privées contre rémunération lorsqu'il neige.
- Depuis quelques années, pour accéder à la déchèterie verte, il faut demander la clé à la déchèterie pendant les heures d'ouverture. Il faut en outre donner son nom en échange, car il y a eu des abus lorsque l'accès était plus libre. Il n'est pas nécessaire de rapporter la clé le jour même, il y a une boîte aux lettres dans la porte du local de voirie qui permet de la déposer le jour suivant. Les clés sont numérotées afin de pouvoir garder une trace de leur parcours. Il semblerait que le cadenas de la déchèterie verte puisse être ouvert grâce à l'ancienne clé de la déchèterie communale que tous les habitants avaient reçue. En conséquence, il y aurait des abus. La Municipalité se renseignera à ce sujet.
- Toujours concernant la déchèterie verte, la Commune ne propose aucune solution pour se débarrasser du gazon tondu. Les usagers l'amènent donc à la forêt, ce qui est interdit. Une récupération pour l'herbe était prévue dans le projet de déchèterie intercommunale, mais le canton l'a refusé. La Municipalité planche déjà sur une nouvelle solution et l'exposera lors d'une prochaine séance.
- Concernant les éclairages de Noël, la Commune a pour seule décoration une petite guirlande LED autour du panneau d'affichage du pilier public. Pour le moment, il n'est pas prévu de restreindre la consommation d'électricité chez les privés, mais peut-être que le canton émettra des restrictions.
- Pendant les restrictions COVID, les membres du Conseil devaient rester assis en séance, même pour prendre la parole. Cette position pose des problèmes d'audibilité des interventions. Dorénavant, il faudra se lever pour prendre la parole en séance.
- La prochaine séance aura lieu le 6 décembre. Le bureau s'engage à faire parvenir le projet de PV d'ici au 11 novembre 2022 afin que les membres puissent en prendre connaissance et le cas échéant proposer des modifications.

La séance est levée à 21h45



Le Président
Luc-Olivier Bünzli



La Secrétaire
Noémie Gabriel